

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la septième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 18 septembre 2019 à 19 h, au Centre communautaire Jean-Guy Drolet, 16, rue Royal-Roussillon.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

M. Raymond Poirier	Président
M ^{me} Julie Moffet	Vice-présidente
M. Martin Claveau	Trésorier
M. Pascal Marier-Dionne	Secrétaire
M ^{me} Camille Cyr	Administratrice
M ^{me} Isabelle Lussier	Administratrice
M. Ghislain Hudon	Administrateur
M ^{me} Marjorie Ramirez	Administratrice
M. Michaël Gosselin	Administrateur
M. Sébastien Lachance	Administrateur

IL Y A QUORUM.

Absences

M ^{me} Jacquelyn Smith	Administratrice
M ^{me} Suzanne Verreault	Conseillère municipale du district de Limoilou

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M ^{me} Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques Arrondissement de la Cité-Limoilou
M ^{me} Jade Pelletier-Picard	Secrétaire d'assemblée

Outre les personnes mentionnées, 14 personnes assistaient à la rencontre.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---|--|---------|
| 1 | Ouverture de l'assemblée | 19 h |
| 2 | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 05 |

CONSULTATION PUBLIQUE

- | | | |
|----|---|---------|
| 3 | <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou relativement à la zone 19302Cb, Règlement R.C.A.1V.Q. 371 » (située approximativement à l'est de la 2e Avenue, au sud de la 3e Rue, à l'ouest de la 3e Avenue et au nord du pont Dorchester)</i> | 19 h 10 |
| 4 | Adoption des procès-verbaux du 19 juin et du 15 mai 2019 | 20 h 10 |
| 5 | Cooptation d'un administrateur | 20 h 15 |
| 6 | Période de questions et commentaires du public | 20 h 20 |
| 7 | Période d'échange avec la conseillère municipale | 20 h 30 |
| 8 | Période d'échange, d'information et de suivi des dossiers et comités du conseil de quartier | 20 h 35 |
| | <ol style="list-style-type: none">1. Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec2. Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec3. Comité cohabitation Port-communauté4. Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville5. Table de concertation Vélo des conseils de quartier6. Table de concertation Environnement des conseils de quartier | |
| 9 | Élections fédérales 2019 : enjeux à soumettre aux candidats par les administrateurs du conseil de quartier | 21 h 05 |
| 10 | Bilan de l'édition 2019 de Limoilou en famille | 21 h 25 |
| 11 | Fonctionnement du conseil de quartier | 21 h 30 |
| | <ol style="list-style-type: none">1. Correspondance2. Finances et trésorerie3. Communications et médias sociaux | |

12	Divers	21 h 40
	1. Projets de verdissement	
	2. Kiosque du conseil de quartier	
13	Levée de l'assemblée	22 h

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 00. M. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Raymond Poirier fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME JULIE MOFFET, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 18 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. CONSULTATION PUBLIQUE

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou relativement à la zone 19302Cb, Règlement R.C.A. 1V.Q. 371 (située approximativement à l'est de la 2e Avenue, au sud de la 3e Rue, à l'ouest de la 3e Avenue et au nord du pont Dorchester)

Le rapport de cette consultation est joint à l'annexe A de ce procès-verbal.

4. Adoption des procès-verbaux du 19 juin et du 15 mai 2019

À la page 7 du procès-verbal du 19 juin dernier, on aurait dû lire *Martin Claveau*, plutôt que *Martin Hudon*. Mme Camille Cyr mentionne également qu'elle était présente à cette rencontre, bien qu'elle ait cédé son rôle de secrétaire à M. Pascal Marier-Dionne.

RÉSOLUTION 19-07-27 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2019

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GHILAIN HUDON, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'adopter le procès-verbal du 19 juin 2019, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Camille Cyr mentionne qu'au 1^{er} paragraphe de la page 6 du procès-verbal du 15 mai dernier, on devrait lire *15 mai*, plutôt que du *17 avril*.

RÉSOLUTION 19-07-28 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MAI 2019

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GHISLAIN HUDON, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'adopter le procès-verbal du 15 mai 2019, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseil de quartier a obtenu, de la part de la Ville, plusieurs réponses aux résolutions qu'il a prises.

Réponse à la résolution 17-07-26 concernant la sécurisation de l'accès au parc urbain de la 1^{re} Rue par M. Serge Bêty, technicien à la circulation et au transport au Service du Transport et de la mobilité intelligente (STMI).

« Le Service de la Planification et de l'aménagement travaille actuellement sur différentes possibilités pour améliorer l'intersection de la 1^{re} Rue et de la 8^e Avenue dans l'objet de faciliter sa traversée pour les piétons et cyclistes. Outre cette intervention, le STMI ne prévoit pas procéder à une évaluation de la circulation sur la 1^{re} Rue.»

Réponse à la résolution 19-06-22 concernant les terrains laissés vacants par Hydro-Québec dans le Vieux-Limoilou par Mme Sharon Clavet.

« Merci, nous sommes déjà en processus d'acquisition. »

Réponse à la résolution 19-06-20 concernant une rencontre citoyenne sur l'implantation du réseau de transport structurant dans le Vieux-Limoilou par M. Martin Lefebvre, directeur du Service de l'interaction citoyenne.

« Les prochaines rencontres du conseil de quartier sont prévues pour le 18 septembre et le 16 octobre. Les ressources de support pour organiser une rencontre ne sont pas disponibles à la fin août. Donc une rencontre en août est difficilement envisageable. Par ailleurs, la Ville statuera, au cours des prochaines semaines quant aux mécanismes d'information et de participation publique à mettre en place (comités de bon voisinage, rencontres des CQ, autres rencontres citoyennes). Enfin, la Ville a déjà présenté, le 13 juin dernier, lors d'une séance publique pour le secteur "centre" du territoire, l'essentiel des informations connues concernant l'implantation du réseau structurant dans le secteur Vieux-Limoilou. Des travaux sont en cours pour définir plus avant et plus finement les impacts d'implantation dans ce secteur comme dans les autres. Les fenêtres d'opportunité pour les retours d'information ainsi que les mécanismes de rétroaction qui seront utilisés seront connus sous peu et communiqués à ce moment. »

Réponse à la résolution 19-06-21 sur le réseau de transport structurant de la Ville de Québec (Table de concertation Environnement des conseils de quartier) par M. Martin Lefebvre, directeur du Service de l'interaction citoyenne.

« Nous prenons acte de l'appui du conseil de quartier. La résolution sera transmise au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, Monsieur Daniel Genest, et à la directrice de la division des communications du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, Madame Nathalie Cloutier. »

5. Cooptation d'un administrateur

M. Raymond Poirier invite Mme Isabelle Lussier, qui lui a récemment fait part de son intérêt à devenir administratrice cooptée, à soumettre sa candidature au conseil de quartier. La citoyenne, très préoccupée par le passage du tramway, veut représenter son secteur : elle pense que ce projet pourrait avoir plusieurs répercussions négatives sur les résidents du Vieux-Limoilou. Elle veut également contribuer au bien-être dans le quartier.

RÉSOLUTION 19-07-29 CONCERNANT LA COOPTATION DE MME ISABELLE LUSSIER

IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou de coopter Mme Isabelle Lussier. Le mandat de la nouvelle administratrice prendra fin à la prochaine assemblée générale de l'organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions et commentaires du public

M. Ghislain Hudon se demande ce qu'il advient de l'immense trou situé à l'angle de la 1^{re} Avenue et de la 4^e Rue. M. Raymond Poirier lui répond qu'aucun renseignement supplémentaire ne lui est parvenu.

Une citoyenne aimerait savoir ce que peuvent faire les résidents du secteur pour accélérer la résolution du problème. Mme Julie Moffet mentionne que les citoyens peuvent communiquer avec le 3-1-1. Elle ajoute que la question pourrait être à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du conseil.

Un citoyen pense que l'affiche annonçant la mise en vente du terrain situé à l'angle de la 1^{re} Avenue et de la 4^e Rue a été installée après l'appel d'offres. Mme Anne Pelletier mentionne que l'annonce a pu être publiée dans les journaux, par exemple, ou sur différents sites Web. M. Raymond Poirier propose une résolution aux membres.

RÉSOLUTION 19-07-29 CONCERNANT LE LOT VACANT SUR LA 1^{RE} AVENUE CONTIGUË AU PARC DU VIEUX-PASSAGE

CONSIDÉRANT que des citoyens du secteur de la 1^{re} Avenue sont venus à différentes séances du conseil de quartier porteurs d'inquiétudes quant au lot vacant contigu au Parc du Vieux-Passage et à la qualité des boues qui s'y trouvent, en lien notamment avec la présence d'huile qui y est observée.

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de demander à l'administration municipale d'obtenir plus d'information quant à la décontamination du secteur, face à l'état actuel des lieux et en écho aux inquiétudes des citoyens. Le conseil de quartier SOUHAITE également obtenir plus d'informations sur le projet projeté, considérant la présence prolongée d'un trou sur ledit site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un citoyen s'interroge quant au choix de la Ville de mettre en place un transport sur rail sur la 1^{re} Avenue. Il s'inquiète, notamment, des répercussions qu'auront les travaux, qui pourraient être assez longs et coûteux, sur les commerces (perte de bénéfices, perte d'employés, difficulté de livraison, manque de stationnement, etc.) Cet entrepreneur pense qu'au lieu de « bonifier le trajet de l'autobus 801 », la Ville devrait mieux desservir la couronne Nord.

M. Raymond Poirier rappelle aux membres la résolution prise en juin dernier afin d'obtenir, de la part de la Ville, plus de renseignements quant au projet. Il ajoute que le conseil souhaite documenter les avis de citoyens. Aussi, il invite le résident à écrire un courriel au conseil, de même qu'à la conseillère municipale.

Une citoyenne souhaite préciser que tous les résidents de la 1^{re} Avenue ne s'opposent pas au réseau de transport structurant. Elle mentionne que ceux-ci souhaitent, pour la plupart, contribuer de manière constructive au projet.

M. Raymond Poirier réitère le souhait du conseil de quartier d'obtenir des réponses à ses questions en lien avec le réseau de transport structurant, d'assister à des rencontres d'information. M. Michael Gosselin déplore le silence de la Ville : selon lui,

le temps est venu pour la municipalité de vendre son projet aux citoyens. Mme Anne Pelletier fera un suivi auprès de la municipalité.

7. Période d'échange avec la conseillère municipale

Comme Mme Suzanne Verreault n'a pas pu assister à la rencontre du conseil de quartier, la période d'échange avec la conseillère municipale est remise à la prochaine assemblée.

8. Période d'échange, d'information et de suivi des dossiers et comités du conseil de quartier

8.1 Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec

La prochaine rencontre du comité aura lieu à la fin du mois de septembre.

8.2 Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec

Mme Marjorie Ramirez mentionne qu'au mois de juin, le Comité a rencontré des représentants du Port de Québec et leurs sous-traitants, qui ont présenté l'étude d'impact environnemental du projet Laurentia. Suite à cette rencontre, le CVAP a rédigé une mémoire répertoriant ses commentaires et questions, dirigé à l'attention de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. L'administratrice mentionne que le port n'est pas soumis aux lois et règlements provinciaux et que le gouvernement fédéral refuse de faire un suivi des activités du Port.

M. Raymond Poirier mentionne que le conseil a, lui aussi, rédigé un mémoire à l'attention de l'Agence canadienne d'Évaluation environnementale quant au projet d'agrandissement du Port. Les préoccupations du conseil relatives aux impacts du projet sur le secteur (environnement, bruit, qualité de vie aux abords des installations, proximité du milieu de vie et qualité de l'air, conformité du projet aux lois environnementales fédérales ou provinciales, etc.) y ont été abordées.

Mme Marjorie Ramirez explique qu'une consultation publique concernant le projet du terminal de croisières est en cours.

M. Clarke, député fédéral de Beauport-Limoilou, prend la parole. Selon lui, la Loi fédérale sur les statuts des ports devrait être revue. Le député soutient qu'il est en faveur du projet d'agrandissement du Port, mais que les installations devraient être couvertes. Il souhaite d'ailleurs expliquer aux membres qu'il a fait tout ce qui a été en son pouvoir, tout au long de son mandat, pour s'assurer de la qualité des installations du Port, et de leurs impacts moindres sur leur environnement.

Mme Marjorie Ramirez mentionne que le gouvernement fédéral a le mandat de responsabiliser le Port pour le respect des plus hauts standards de pratiques environnementales dans son territoire. Au commentaire du député, M. Pascal Marier-Dionne, comme M. Raymond Poirier, répondent que les résidents savent que la piètre qualité de l'air dans le quartier n'est pas que l'affaire du Port.

8.3 Comité cohabitation Port-communauté

Lors de sa dernière rencontre, le comité a pu discuter du projet d'agrandissement du Port. Une nouvelle rencontre aura bientôt lieu.

8.4 Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville

Compte tenu l'absence de Mme Jacquelyn Smith, le point est reporté à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

8.5 Table de concertation Vélo des conseils de quartier

Aucune rencontre n'a récemment eu lieu. M. Michael Gosselin explique que les compteurs installés dans le quartier ont été vandalisés.

8.6 Table de concertation Environnement des conseils de quartier

Aucun suivi.

9. Élections fédérales 2019 : enjeux à soumettre aux candidats par les administrateurs du conseil de quartier

M. Raymond Poirier pense que le conseil de quartier devrait soumettre ses préoccupations aux candidats fédéraux, qui pourraient y réagir. Il présente quelques enjeux aux administrateurs, qu'il invite à faire part de leur opinion.

Mme Julie Moffet pense que le conseil de quartier devrait soumettre aux candidats des préoccupations plus larges, plutôt que des questions précises. M. Michael Gosselin partage son avis : les administrateurs devraient appeler les potentiels députés à faire part des intentions de leur parti relativement à différents sujets.

Les administrateurs s'interrogent quant aux enjeux locaux de juridiction fédérale. Le projet d'agrandissement du Port rassemble les membres du conseil, qui veulent connaître les positions, réflexions et engagements des candidats fédéraux en lien avec cette initiative particulièrement controversée, qui soulève des doutes quant aux impacts sur la qualité de l'air et de l'environnement en général.

Les préoccupations des résidents du Vieux-Limoilou, répertoriées dans le sondage récemment effectué par le conseil de quartier, seront soumises aux candidats.

Mme Camille Cyr pense que l'immigration et l'accueil des nouveaux arrivants devraient faire partie des préoccupations soumises. M. Ghislain Hudon, pour sa part, croit que la question de l'aide à domicile des personnes âgées devrait aussi être abordée.

Les préoccupations qui seront soumises aux candidats sont jointes à l'annexe B de ce procès-verbal.

10. Bilan de l'édition 2019 de Limoilou en famille

M. Raymond Poirier mentionne que l'événement fut un franc succès. Il explique qu'aucun budget formel du conseil de quartier n'a servi à organiser les activités du 8 septembre.

MOTION DE FÉLICITATIONS M. RAYMOND POIRIER

SUR PROPOSITION DE MME JULIE MOFFET, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de féliciter M. Raymond Poirier pour son le travail qu'il a fait afin d'organiser l'édition 2019 de l'événement Limoilou en famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Fonctionnement du conseil de quartier

11.1 Correspondance

Les administrateurs sont invités à participer à une formation d'initiation à l'urbanisme.

11.2 Finances et trésorerie

M. Martin Claveau mentionne qu'une fois ses paiements effectués, et considérant la somme qu'il a récemment reçue, le conseil de quartier, à la fin de l'année, ne devrait avoir ni excédent, ni de déficit.

RÉSOLUTION 19-07-30 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE MME JULIE MOFFET, DÛMENT APPUYÉE PAR MME CAMILLE CYR, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 75 \$ à Mme Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier de juin 2019, conditionnellement à la réception du document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Communications et médias sociaux

Le nombre d'abonnés du conseil de quartier ne cesse de croître.

12. Divers

12.1 Projets de verdissement

Mme Julie Moffet réitère son désir de mettre en branle un projet visant à offrir des solutions simples de verdissement aux résidents du quartier qui profitent de plus

petits espaces. Elle invite les administrateurs qui aimeraient bâtir avec elle une ébauche de projet à se manifester. Mme Isabelle Lussier et M. Sébastien Lachance se joindront à elle.

12.2 Kiosque du conseil de quartier

Mme Julie Moffet invite les membres qui aimeraient se joindre à elle pour améliorer le kiosque du conseil de quartier à lui en faire part. L'administratrice aimerait s'associer à la Société historique du Vieux-Limoilou pour créer un *roll up* présentant une ligne du temps et des photos d'époque du quartier. L'administratrice pense aussi que le conseil pourrait se tourner vers l'autofinancement pour mettre son projet sur pied.

13. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée à 21 h 54.

_____ SIGNÉ

Raymond Poirier, Président

_____ SIGNÉ

Pascal Marier-Dionne, Secrétaire

ANNEXE A

RAPPORT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et RRVQ chapitre P-4

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Limoilou Numéro de dossier : N° SDORU 2019-04-044

Événement, date et lieu	Origine	Objet
Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/> Tenue le mercredi 18 septembre 2019 , 19h au Centre communautaire Jean-Guy Drolet 16, rue Royal-Roussillon.	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	<i>Projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 19302Cb, Règlement R.C.A. 1V.Q. 371. »</i>
Présences		
<p>Membres avec droit de vote : Mmes Marjorie Ramirez, Julie Moffet et Camille Cyr et MM. Raymond Poirier, Michaël Gosselin, Martin Claveau, Ghislain Hudon, Pascal Marier-Dionne et Sébastien Lachance.</p> <p>Membre absente : Mme Jacquelyn Smith.</p> <p>Membre sans droit de vote (absente) : Mme Suzanne Verreault, conseillère municipale du district de Limoilou.</p> <p>Personnes-ressources : Mme Éliana Vivero, conseillère en urbanisme et M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme, Service de la Gestion du territoire.</p> <p>Animation et préparation du rapport : Mme Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne, Arrondissement de La Cité-Limoilou.</p>		
Informations présentées		
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique. - Présentation des modifications proposées par le projet de règlement. - Une fiche synthèse de modification réglementaire, une carte de la zone concernée et le projet de règlement étaient disponibles sur place. <p>Objet de la demande : Le propriétaire du bâtiment sis au 201, 3e Avenue a obtenu récemment des autorisations pour exercer des usages du groupe « C2 vente au détail et services », dont un magasin d'alimentation et un service de traiteur ainsi que des usages associés au magasin d'alimentation telles une aire de préparation et une aire de dégustation. Le requérant désire augmenter l'aire de consommation au rez-de-chaussée pour aménager un restaurant ainsi qu'augmenter la superficie de l'aire de préparation des aliments. Toutefois, ce dernier groupe d'usages n'est pas autorisé dans la zone 19302Cb. Après analyse de la demande déposée, la Division de la gestion territoriale recommande d'ajouter le groupe d'usages « C20 restaurant » dans la grille de spécifications de la zone 19302Cb. La Division considère qu'une diversification des usages dans la zone faciliterait la transformation des bâtiments, selon les besoins actuels, et permettrait la revitalisation de la vocation de la partie sud de la 3e Avenue.</p>		
<p>Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou)</p>		

Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'accepter le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 19302Cb, Règlement R.C.A.1V.Q. 371.*

Options soumises au vote	Description des options
Options Nombre de votes	<p>Option A : Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de ne pas modifier le règlement d'urbanisme.</p> <p>Option B : Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement de poursuivre la modification du règlement d'urbanisme, tel que rédigé.</p> <p>Option C : Toutes autres options.</p>
A. 0	
B. 7	
C. 0	
Abstention 2	
Total 10	

Questions et commentaires du public	
	<p>Nombre de personnes présentes : 14</p> <p>Nombre de personnes qui sont intervenues : 4</p>

Un représentant de l'entreprise Bernard Larochelle inc. veut en savoir plus sur le processus référendaire tel que présenté dans les premières diapositives de la présentation.

- *Le représentant de la Ville explique les étapes du processus de modification réglementaire et référendaire.*

Un commerçant du quartier demande pourquoi le groupe « C20 restaurant » n'est pas contingenté sur la 3^e Avenue comme c'est le cas dans le secteur Haute-Ville ?

- *Le représentant de la Ville répond que l'idée du contingentement est de diversifier l'offre commerciale dans un secteur.*
- *Le représentant de la SDC spécifie que pour le moment, le contingentement n'est pas envisagé pour la 3^e Avenue du fait qu'il reste encore de la place pour accueillir des commerces.*

Le propriétaire des entreprises Bernard Larochelle inc. s'explique mal pourquoi la Ville décide de permettre les usages du groupe « C20 restaurant » à toute la zone. Selon lui, les probabilités de voir s'établir de gros joueurs de la restauration sur les terrains non consacrés suivant la modification sont grandes. Par conséquent, la Ville ne pourra plus revenir en arrière. Il aurait préféré que la Ville remette à plus tard la requalification de ce secteur. Il considère que le zonage du côté sud est très bien.

- *Le représentant de la Ville répond que la Ville a fait le choix de requalifier cette zone, qui comprend environ six terrains, pour éviter de revenir plusieurs fois en modifications réglementaires. En effet, les voisins auraient pu demander le même usage que le requérant. En outre, la zone touchée ne concerne pas les arrière-cours. Il ajoute qu'il y aura possiblement une réflexion sur l'ensemble du secteur avec la mise en vigueur du schéma d'aménagement.*

Une citoyenne se questionne sur la concurrence possible entre le café La Maison Smith et les autres propriétaires de ce type de commerce situé à proximité. Dans le quartier du Vieux-Québec, une telle demande avait soulevé bien des inquiétudes.

- *Le représentant de la Ville répond que le quartier du Vieux-Québec est soumis à un contingentement. Or, il n'y a pas de contingentement dans le quartier du Vieux-Limoilou.*

Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou)

Le président mentionne que la rencontre préparatoire a répondu aux interrogations des membres du conseil de quartier.

Une administratrice demande s'il y aura un autre processus de consultation pour ce projet si des citoyens s'opposent à ce projet.

- *Le représentant de la Ville répond le projet de règlement sera adopté par le conseil d'arrondissement le 15 octobre. Puis, un avis public sera publié et s'il y a des opposants, ils auront 8 jours pour déposer une requête référendaire. Les citoyens pourraient aussi se présenter le 15 octobre à la consultation publique pour signifier qu'ils ne veulent pas du projet.*

Un administrateur, représentant de la SDC, fait remarquer que le projet du café La Maison Smith n'a pas été présenté aux membres de la SDC, ayant eu l'information après leur rencontre de conseil d'administration.

Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistant-greffier de l'arrondissement.

Approuvé par

Signé

Raymond Poirier

Président

Conseil de quartier du Vieux-Limoilou

25 septembre 2019

Préparé par

Signé

Anne Pelletier

Conseillère en consultations publiques

Service de l'interaction citoyenne

Arrondissement de La Cité-Limoilou

ANNEXE B

Préoccupations des administrateurs et administratrices du conseil de quartier du Vieux-Limoilou formulées à l'attention des candidats et candidates de la circonscription Beauport-Limoilou dans le cadre des élections fédérales 2019

Dans le contexte des élections fédérales 2019, les administrateurs et administratrices du conseil de quartier du Vieux-Limoilou sollicitent les candidats et candidates de toutes les formations politiques à prendre acte de leur préoccupation quant à l'enjeu de la **qualité de l'air** dans le quartier – voire au-delà. Dans une consultation citoyenne menée en décembre 2018 et janvier 2019 auprès de plus de 900 répondants et répondantes, cet enjeu est ressorti fortement comme la préoccupation phare des citoyens et citoyennes du quartier.

Le conseil de quartier invite donc les candidats et candidates à engager leur parti à aider et inciter le Port de Québec afin qu'il adapte ses installations actuelles, permettant le vrac sous couvert, et devenant ainsi un acteur exemplaire en matière environnementale, tirant vers le haut les autres acteurs concernés par les enjeux liés à la qualité de l'air dans le Vieux-Limoilou.

Les administrateurs et administratrices invitent les candidats et candidates à étayer la volonté de leur parti à mettre en place des mesures en lien avec les sujets suivants:

- Transports collectifs et actifs;
- Lutte et adaptation aux changements climatiques, notamment en lien avec des initiatives liées au verdissement ou à la lutte aux îlots de chaleur;
- Accessibilité au logement, allant des logements sociaux au contrôle des coûts, en passant par l'aide à domicile pour les personnes âgées ou handicapées;
- Infrastructures routières, liées notamment au remplacement de certaines artères autoroutières;
- Mesure de réduction ou de lutte à la pollution.

Les candidats et candidates peuvent prendre connaissance des enjeux et préoccupations exprimées dans le cadre de la consultation citoyenne précédemment mentionnée sur le Web, au <https://votepour.ca/rapport/vieux-limoilou/>.

En espérant que ces demandes trouvent écho favorable de la part du candidat ou de la candidate de votre formation dans la circonscription Beauport-Limoilou.